

ECORENO'V

Rénovation thermique



**Guide des aides
aux travaux
pour les maisons**

GRANDLYON
la métropole



L'écorénovation, c'est quoi ?

L'écorénovation est une démarche de rénovation thermique globale, visant à élever un bâtiment ancien à un niveau de performance énergétique équivalent, voire supérieur, au niveau BBC (Bâtiment basse consommation).

Quelques exemples de travaux d'écorénovation au sein d'une maison :

isolation du bâtiment, remplacement de la chaudière, installation d'une ventilation, changement des fenêtres, installation de protections solaires sur les fenêtres pour éviter la surchauffe en été...

Bien que les économies d'énergie générées permettent d'amortir les investissements en seulement quelques années, il n'est pas toujours simple, pour des particuliers, de passer à l'acte. C'est pourquoi la Métropole de Lyon, au titre de son engagement en faveur de l'environnement et des logements de qualité, a créé Écoréno'v, un service d'accompagnement et d'aides financières pour des projets d'écorénovation.

À quoi ça sert ?

Quatre raisons de faire appel à l'écorénovation :

1

Vous améliorez votre confort

Avec un système de chauffage et une isolation performants, vous réduisez les courants d'air et pertes de chaleur l'hiver, rafraîchissez votre intérieur l'été.

2

Vous maîtrisez vos charges

En limitant les pertes d'énergie, vous réduisez votre consommation et donc vos factures d'électricité et de gaz.

Le saviez-vous ?



Une rénovation thermique performante permet de réduire sa consommation jusqu'à

60%*

3

Vous valorisez votre bien

Un logement bien rénové obtiendra une meilleure étiquette énergie. Par conséquent, il se vendra ou se louera mieux !

4

Vous participez à la lutte contre le réchauffement climatique

En vous engageant dans cette démarche, vous contribuez à préserver l'environnement.



ÉCORÉNO'V, en quoi ça consiste ?

Écoréno'v aide les propriétaires dans la définition de leur projet, leur prise de décision, la conduite des opérations, la réalisation de leurs travaux et le suivi des consommations énergétiques. Cet accompagnement, totalement gratuit, comprend deux niveaux.



DES CONSEILS

Chaque porteur de projet est accueilli, informé et accompagné à toutes les étapes de son projet par un interlocuteur spécialisé. Ce service est assuré par l'Alec, Agence locale de l'énergie et du climat de la Métropole de Lyon.





DES SUBVENTIONS

Elles se décomposent en 3 aides :

- l'aide à l'audit énergétique
- l'aide à la maîtrise d'œuvre
- l'aide aux travaux

auxquels s'ajoutent des bonus liés à la nature des travaux engagés.

Y avez-vous droit ?

Vous pouvez bénéficier d'Écoréno'v si vous répondez aux deux critères suivants :

- vous possédez une maison ou un appartement individuel datant d'avant 1990,
- dont vous êtes l'occupant ou que vous louez à des locataires comme résidence principale.

Les aides

Elles ne dépendent pas des revenus et sont cumulables avec d'autres aides financières. Elles concernent chacune des 3 grandes étapes d'un projet :

1 l'audit

2 la maîtrise d'œuvre

3 les travaux

1 L'AIDE À L'AUDIT ÉNERGÉTIQUE

Établissez un bilan précis de votre maison en l'état par un professionnel afin :

- d'identifier les postes de rénovation prioritaires,
- d'évaluer les économies réalisables,
- de définir un ou plusieurs scénarios de rénovation, leurs coûts estimés et les gains associés.

Subvention pour la réalisation d'un audit énergétique

Jusqu'à **1 600 €**
par audit
(70 % de la dépense TTC)

2 L'AIDE À LA MAÎTRISE D'ŒUVRE

Un projet de rénovation énergétique nécessite le recours à une maîtrise d'œuvre pour les choix techniques et le suivi des travaux. La maîtrise d'œuvre est un mot générique pour désigner les prestations visant à établir le descriptif précis des travaux, à consulter des entreprises et à suivre la réalisation de travaux.

Subvention à la maîtrise d'œuvre

Jusqu'à **4 000 €**
(30 % de la phase étude TTC)

3 L'AIDE AUX TRAVAUX

Elle est attribuée pour une démarche de rénovation globale de votre maison, si :

- le projet vise le niveau BBC (Bâtiment basse consommation), qui vous permettra de passer vos consommations d'énergie sous la barre des 96 kWh/m²/an,
- vous vous inscrivez dans la démarche DORéMI (dispositif opérationnel de rénovation énergétique de maisons individuelles), qui prévoit de traiter tous les postes énergétiques,
- ou si votre ménage dispose de ressources modestes (inférieures au plafond de l'Anah - Agence nationale de l'habitat). Dans ce cas, vous pouvez bénéficier d'aides jusqu'à 2 000 € sans atteinte du niveau BBC ; et d'un accompagnement gratuit incluant visite à domicile, évaluation énergétique, conseils sur les travaux, aide à l'obtention de devis et mobilisation de tous les dispositifs financiers existants.

Aide aux travaux

Jusqu'à **5 500 €**
(hors bonus)



Les bonus

Selon la nature des travaux engagés, vous pouvez obtenir une prime complémentaire de 150 € à 3 000 €.

LES BONUS MATÉRIAUX BIO-SOURCÉS

L'utilisation de matériaux bio-sourcés dans le cadre de travaux d'écornovation ouvre à des financements spécifiques. Ces matériaux sont en effet jugés sains, efficaces et durables.

Les matériaux sont dits « bio-sourcés » quand ils sont issus du vivant, d'origine animale ou végétale. C'est le cas du chanvre, du bois, de la paille ou encore du liège.

Ils présentent l'intérêt d'être :

- **thermiques** : grâce à leur densité et leurs propriétés spécifiques, ils limitent les variations de températures et certains permettent d'éviter les surchauffes estivales ;
- **phoniques** : grâce à leur densité, ils offrent un bon affaiblissement acoustique.

Ils sont par ailleurs adaptés au bâti ancien et faciles à mettre en œuvre.

L'utilisation de matériaux bio-sourcés permet de réduire l'emploi d'énergies fossiles et donc de prévenir l'épuisement des ressources premières.

En plus d'être issus d'une fabrication peu énergivores, ils « stockent » le CO² tout au long de leur vie, réduisant ainsi l'impact sur le réchauffement climatique.





	maison individuelle
Isolation par l'extérieur enduite	1 500 €
Isolation par l'extérieur sous bardage	2 000 €
Isolation par l'intérieur	700 €
Isolation des combles perdues	250 €
Isolation sous toiture	600 €
Isolation des planchers bas sur local non chauffé	250 €
Menuiserie bois alu	Fenêtres : 300 € par élément Porte fenêtre : 600 € par élément
Menuiserie bois	Fenêtres : 150 € par élément Porte fenêtre : 300 € par élément

Plafond pour une maison individuelle : 2 500 € ou 3 000 € pour les ménages sous plafonds ressources Anah (Agence nationale de l'habitat).

LES BONUS CONFORT D'ÉTÉ

Pour diminuer la surchauffe estivale, il existe des solutions économes en énergie et alternatives à la climatisation.

Pose de protection
solaire extérieure
sur les parois vitrées

200 € / fenêtre avec un
plafond à 1 000 € par maison

LES BONUS « ÉNERGIE »

SORTIE DU FIOUL

Le fioul est une des énergies les plus polluantes et émettrices de gaz à effet de serre. La sortie du chauffage au fioul est nécessaire mais son coût est élevé.

	maison individuelle
Sortie fioul	500 € / maison





ÉQUIPEMENTS ÉNERGIES RENOUVELABLES

Certains équipements permettent de faire de substantielles économies d'énergie, ils sont donc aidés en fonction de leur coût d'achat et d'installation

	maison individuelle
Poêle bois	500 €
Chaudière bois	1 500 €
Chauffe-eau solaire individuel	1 000 €
Système solaire combiné	2 100 €
Pompe à chaleur eau/eau	3 000 €
Pompe à chaleur air/eau	600 €

Quelle est la marche à suivre ?

Un projet de rénovation énergétique en maison se fait en plusieurs étapes. Selon les caractéristiques de votre habitation, votre conseiller Alec pourra vous encourager à réaliser directement l'étude de maîtrise d'œuvre.



PRÉPARER LE PROJET



• **S'informer auprès de l'Alec**

À noter : les travaux peuvent être soumis à autorisation ou déclaration préalable. Pensez donc à consulter les services d'urbanisme de votre commune. Selon votre localisation, l'avis de l'architecte des Bâtiments de France peut aussi être requis.



1

AUDIT ÉNERGÉTIQUE



- **Se faire conseiller un bureau d'études**



2

ÉTUDE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE



- **Lancer la consultation d'un architecte / maître d'œuvre**

À noter : cette démarche est facultative.



3

TRAVAUX



- **Faire suivre les travaux par l'architecte / maître d'œuvre ou les suivre soi-même**



SUIVI DE CONSOMMATIONS



- **Régulièrement et après travaux**





ECORENO'V

Écoréno'v est un service gratuit
proposé par la Métropole de Lyon et
géré par l'Agence locale de l'énergie
et du climat de la Métropole de Lyon
(Alec Lyon).

☎ APPELEZ LE **04 37 48 25 90**

ecorenov@alec-lyon.org

www.grandlyon.com/ecorenov



avec le soutien de :



avec

